

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordiger van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

Chères voisines, chers voisins, chères habitantes de Cureghem, chers habitants de Cureghem, chères Anderlechtoises, chers Anderlechtois,

Cureghem est un polyèdre dont chaque face représente une rue ou une partie de rue. La fin de la rue Brogniez, par exemple, n'est pas comparable au tronçon de la même rue située entre la rue de Fiennes et la rue Sergent De Bruyne. Et en parlant de la rue Brogniez, permettez-moi de vous lire un passage de l'article paru dans la « DH » du 5 octobre 2022 : « *Les secours et la police locale ont été alertés dans la nuit du jeudi 29 au vendredi 30 septembre dernier qu'un homme avait été poignardé et éventré dans le café « Colorado » qui est situé rue Brogniez, à Anderlecht. Ses intestins sortaient de son ventre* ». On vous avait prévenu Madame ROEX, en vous disant à plusieurs reprises qu'il y a beaucoup trop de cafés dans le quartier, dont certains sont illégaux !

Il en va de même pour d'autres rues. Alors que certaines rues ou parties de rues sont « apaisées », d'autres pas du tout ! Ce qui est une vérité pour une personne peut être une erreur pour d'autres. Exemple : apaiser un quartier avec du béton et des sens interdits c'est peut-être bien chez vous Madame l'Echevine, mais pas chez nous !

Vous l'aurez compris, Cureghem est un quartier à géométrie variable ! Toutefois, dans cette géométrie variable, il est une donnée invariable et tangible : les attroupements. Plusieurs vidéos et photos envoyées sur vos adresses e-mails en témoignent. Tous ces attroupements ont plusieurs points communs : les nuisances, c'est-à-dire, tout facteur qui constitue un préjudice, une gêne pour la santé, le bien-être, l'environnement. En effet, certains parmi nous, et je pense en particulier aux habitants de la place Bara, subissent quotidiennement durant une partie de l'après-midi et de la soirée, les cris de plusieurs dizaines d'hommes rassemblés devant la pharmacie, occupés à palabrer, à cracher et à se saouler sur la voie publique, détournant les armoires électriques en comptoir, appelé ironiquement « *le comptoir du bar Bara* », et les plots adjacents en tabourets de fortune !

La nuit, ces mêmes habitants sont bercés par les bruits produits par les jets de bouteilles, les hurlements des bandes et des clients du commerce de nuit au pied de la résidence « Midi » aussi appelée la « Tour Tintin ». Quelques mètres plus loin, rue Sergent De Bruyne, les bénéficiaires d'une ASBL occupent les entrées des maisons en attendant l'ouverture de l'ASBL. Cette attente se fait rarement dans le calme puisque dès leur arrivée, ces jeunes partagent leur musique et leurs disputes, souvent violentes, devant les portes et les fenêtres des maisons aux alentours. De plus, ils jugent bon de laisser en souvenir leurs restes de nourriture, mégots de cigarettes, crachats. L'occupation est telle que les riverains doivent demander l'autorisation pour entrer ou sortir de chez eux.

Dans cette rue, on notera également la présence des clients du commerce du numéro 86 durant toute l'après-midi. En permanence, les voisins subissent les conversations à très haute voix, les pipas, les cannettes, les crachats, et il n'est pas rare de devoir intervenir pour leur demander de baisser d'un ton. Pourquoi les clients de ce commerce sont-ils sur la voie publique ? Pourquoi les clients des différents commerces, parfois illégaux, cafés, salons de coiffure etc. occupent-ils en permanence les trottoirs, obstruant de ce fait le passage ? N'incombe-t-il pas aux commerçants de rappeler à l'ordre leur clientèle ?

La place Jorez est également problématique puisque à la sortie du métro, plusieurs hommes se réunissent pour boire de l'alcool. Nous avons demandé que les bancs soient retirés mais le problème persiste et ces gens continuent à exhiber leur ivresse et ses conséquences, à savoir qu'ils urinent et laissent leurs cannettes et bouteilles. Quand il fait beau, plusieurs familles occupent la place durant de longues heures jusque très tard dans la nuit sans qu'aucune infrastructure ne s'y prête. A leur départ, le sol est jonché de saletés, rendant l'endroit méconnaissable.

Rendons-nous maintenant à la rue Docteur de Meersman où deux cafés sont problématiques. Les grandes terrasses accueillent une clientèle qui crie et salit la rue. A cela, s'ajoutent les attroupements en face de l'église Notre-Dame Immaculée. De nombreuses personnes viennent quotidiennement vandaliser le bâtiment et le mobilier urbain. De plus, ces mêmes personnes ont l'habitude de se bagarrer à l'aide de bâtons et de planches, en atteste la vidéo intitulée « quartier apaisé » que je vous ai envoyée le 9 septembre. Bien sûr la liste est non exhaustive, ces problèmes sont récurrents dans la rue Memling, la rue Rossini, le boulevard de la Révision, la rue de la Clinique, la place de Fiennes, la rue de l'Autonomie, la rue Jorez, etc. Tout ceci dans un petit périmètre et proche de la Commune de surcroît !

Notre quartier peut se targuer d'avoir plusieurs « Cours des Miracles », près de l'endroit où je vous parle. A la différence de celle de Paris qui fut démantelée en 1667 par Gabriel-Nicolas de la Reynie, lieutenant Général de Police. Eh oui, nous avons besoin d'une présence policière dans notre quartier ! Une police de proximité, pédestre, cycliste. Et non d'une police qui circule en voiture en nous traitant de macaques. Je tiens à rappeler que l'article 41 du règlement général de police stipule qu'il est interdit de provoquer ou de participer à des attroupements de nature à incommoder les usagers de l'espace public.

Après plusieurs années de réclamations des riverains, que comptez-vous faire afin de disperser ces attroupements ? Etes-vous au courant que les personnes qui occupent les lieux susmentionnés les laissent dans un état de saleté, cannettes, bouteilles, mégots, restes de nourriture ; tels que les riverains sont obligés de nettoyer les trottoirs ? Que comptez-vous faire ? Etes-vous au courant que les riverains se plaignent du manque de visibilité des Gardiens de la Paix et de la police ? Combien y a-t-il de Gardiens de la Paix pour Cureghem ? Combien y a-t-il de patrouilles de police à Anderlecht et à Cureghem.

G. VAN GOIDSENHOVEN souligne le malaise qu'il a eu en montant les marches du perron de la Maison communale. Un tas de déchets accueillent le visiteur, ce qui est un petit problème comparé à ce qui vient d'être dit mais c'est symboliquement très lourd. Il estime qu'il aurait fallu tout de même veiller à un minimum de propreté autour de la Maison communale un jour de Conseil communal ; cette image était assez pénible.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOISENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Les problèmes de qualité de vie et de sécurité à Cureghem ne sont pas récents, chacun peut en attester. Cependant, depuis les incidents à répétition survenus autour de la tenue d'un marché clandestin sur la place Jorez, un sentiment d'abandon de la part de la population s'est largement approfondi. Depuis un certain nombre de mois, nous sommes d'ailleurs régulièrement interpellés par les habitants qui désespèrent de voir s'améliorer la situation.

Il est vrai que les problèmes s'accumulent et que, désormais, rares sont les jours et les nuits sans incident. La vente de stupéfiants a dérivé manifestement vers des substances encore plus problématiques comme le crack qui induisent des comportements nuisibles et dangereux. Les bandes criminelles affirment des emprises territoriales de plus en plus manifestes et des phénomènes criminels comme la prostitution connaissent un développement exponentiel.

Nombre d'établissements se voient transformés en lieu de fête bruyants et points d'appui pour de multiples trafics. Il est, par ailleurs curieux que dans ce quartier où la situation est particulièrement sensible, « les terrasses COVID » pour l'Horeca soient toujours maintenues.

La violence, les nuisances et autres débordements sont devenus quotidiens au point de rendre insupportable la vie d'innombrables citoyens. Restant à ces derniers que l'alternative de subir ou de déménager, car celles et ceux qui se plaignent légitimement se font inmanquablement menacer, ou pire molester.

Par ailleurs, la police, que ce soit celle de quartier ou d'intervention, exprime son profond désarroi au risque de pousser les habitants du quartier à se substituer à elle, en désespoir de cause, avec les risques que l'on peut aisément imaginer. Par ailleurs, la police de quartier réduite à 5 unités, hors absences et captation pour des opérations de l'Intervention, se plaint de n'avoir ni écoute, ni soutien, ni moyens pour agir de façon acceptable à l'égard des phénomènes qui minent la vie des habitants.

En outre, les services de secours, dont la police, se plaignent de l'allongement du temps d'intervention et des obstacles aux poursuites qui sont autant de conséquences des aménagements déficients du plan de circulation « Good Move » à Cureghem.

Bref, la situation à Cureghem est explosive et le plan de circulation n'a en rien aidé pour rassurer la population sur la faculté de la Commune d'entendre leurs inquiétudes et de répondre aux urgences.

Le Collège peut-il nous présenter les mesures qu'il compte prendre afin de soutenir et rassurer les habitants de Cureghem confrontés à un profond malaise. Quelles mesures concrètes de renforcement ont été prises, ou le seront prochainement, afin d'éviter un effondrement sociétal du quartier ?

Comment l'autorité communale perçoit-elle le désarroi des services de polices actives ou en patrouille à Cureghem ? Comment interagissent les services de préventions avec les services de police pour renforcer la présence communale dans les quartiers sensibles ? Au regard des moyens, des présences en soirées sont-elles mises en œuvre et, concrètement, de quelle manière, avec quelles ressources humaines et avec quelle fréquence ?

G. BORDONARO remercie l'interpellant pour cette interpellation extrêmement claire et précise. C'est en effet, un problème qui dure depuis des années. Il faut comprendre, par rapport au débat du « plan apaisé » tenu le mois passé que ce sont les habitants qui veulent un quartier apaisé. Ils veulent pouvoir dormir dans le calme et se promener tranquillement sans marcher dans les tas de déchets trainant partout dans les rues. Ils veulent un quartier où il y a du respect et où il fait bon-vivre. C'est ça que les habitants demandent tout simplement, au lieu de blocs de béton et autres aménagements.

Aujourd'hui, par rapport aux centaines d'e-mails reçus, il y a un laisser-aller total, ce sont les habitants eux-mêmes qui doivent faire la police, sortir et dire aux personnes qui posent des problèmes d'arrêter de faire du bruit ou de pratiquer leurs incivilités. Tout cela crée des tensions en engendrant encore plus d'insécurité. Des personnes sont menacées ; on ne peut accepter que des habitants de Cureghem doivent se réveiller chaque nuit à deux heures du matin pour appeler la police. La police vient ou pas, cela dépend de la situation et quand elle vient, le café est toujours ouvert et rien ne se passe. C'est inacceptable, il y a un règlement et il faut le respecter. Le droit de dormir est un droit légitime qui existe dans la loi.

Quelles mesures le Collège prendra-t-il par rapport à cela ? J'entends d'abord aussi la présence policière : il faut une police de quartier pour assurer une présence et lutter contre les incivilités. Depuis qu'il vit à Anderlecht, il n'a jamais vu des policiers à pieds ou à vélo pour juste être là, et qui connaissent le quartier et qui entretiennent une relation avec les gens. En réalité, ce sont des brigades en voiture qui tournent de temps en temps et qui interviennent s'il y a un problème. La police de proximité, de quartier, qui est là même quand il n'y a pas de problème, se balade juste en rue pour faire dire « *regardez nous sommes là ; si jamais il y a un problème nous interviendrons* ». Il pense que la politique de majorité mentionne le fait que le Collège investira dans la police de proximité. Nous sommes actuellement à la troisième année du mandat, mais où est la police de proximité à pieds ?

Par rapport aux cafés, le « PTB » voudrait mettre en avant des pistes, tel que d'établir un quota du nombre de cafés établis dans un périmètre donné. A-t-on besoin d'avoir 5 ou 10 cafés dans 2 rues, tous ces cafés proposant les mêmes services et dont certains abritent des pratiques très douteuses, pour ne pas dire illicites. Mettre un quota permettrait de réduire le nombre de cafés et donc réduire les nuisances sonores. Cela évitera aussi que lorsqu'un café fermé par le Bourgmestre qui dispose de suffisamment de preuves pour le fermer, ne rouvre après 2 mois sous un autre nom ou un autre propriétaire. Plein de magouilles existent, tout le monde connaît ces pratiques, à part le Collège peut-être. Mettre des quotas peut limiter ce type de pratiques.

Pour en revenir à la police, il a été fait référence au règlement général de police dont les articles 88 et 89 sont très clairs. L'article 88 stipule, « *Sont interdites les nuisances sonores produites entre 7 heures et 22 heures, y compris les cris d'animaux de nature à troubler la tranquillité, la quiétude du voisinage et dont l'intensité des ondes sonores dépasse...* » sont notamment visées les propriétés privées, les établissements accessibles au public et évidemment les établissements. L'article 89 se réfère spécifiquement aux exploitants, des établissements accessibles au public dont les cafetiers, restaurateurs, etc. Une phrase cite que « *la police pourra faire évacuer et fermer l'établissement accessible au public où elle constate des désordres et bruit de nature à troubler la tranquillité* ». Pourquoi l'article 89 n'est-il pas appliqué ? Lorsqu'il y a une plainte met en cause un café posant problèmes, la police peut tout simplement demander la fermeture de l'établissement au moment des faits, mais cela n'est pas fait ! Il espère que l'on pourra fournir des réponses pour que ce quartier soit réellement apaisé.